

MODIFICATIONS DES PROCEDURES D'AFFILIATION ET ADHESIONS UFOLEP et du SYSTEME D'ASSURANCE

A – AFFILIATION UFOLEP

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

N° d'affiliation

Nom de l'association

Adresse
Tél. Mail Site internet

Correspondant.e
Nom Prénom Date de naissance
Adresse
Tél. Mail (1)

Coordonnées des dirigeant.es

Président.e ou responsable légal.e
Nom Prénom Date de naissance
Adresse
Tél. Mail (1)

Trésorier.e ou responsable légal.e
Nom Prénom Date de naissance
Adresse
Tél. Mail (1) philippe.pedurant@roosevelt-rugby-club.com

Caractéristiques et activités
Combien avez-vous d'adhérents.es ?
Etes-vous une association employeuse ? Oui Non
Si oui, précisez votre convention Sport Eclat Autre, précisez:
Si vous vous affiliez pour des activités culturelles
Liste des activités culturelles déclarées

Assurance activités culturelles
L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement ne procure pas de garanties d'assurances. Il vous appartient de faire le nécessaire pour souscrire les garanties d'assurance obligatoires ou nécessaires afin de protéger votre association et ses membres.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires (2).

* accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information qui n'ont été remis ;
* avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
- cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence Ufolep le cas échéant,
- seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement et d'une licence Ufolep avec assurance APAC pour les activités sportives, dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, et d'une licence UFOLEP avec assurance APAC pour les activités sportives qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération Départementale.

Si vous vous affiliez pour des activités sportives Ufolep
Liste des activités sportives déclarées
Rugby (25010)

- Dispositifs fédéraux:

Gestion des licences
Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affiligue et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles
Dans le cas contraire, mon association:
 conserve les demandes de licences papiers de ses adhérents.es et les certificats médicaux.
 transmet au comité départemental l'ensemble des documents papiers
- Au travers de votre affiliation à l'Ufolep, si l'association est rattachée à la convention collective nationale du sport, vous êtes adhérent à HEXOPÉE, organisation professionnelle de la branche du sport. L'Ufolep prend en charge votre cotisation HEXOPÉE dans le cadre d'une adhésion groupée. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, merci de cocher cette case:

Merci de vérifier les coordonnées (téléphone, adresse et mail) du président, du trésorier et du correspondant et de corriger le cas échéant les données incorrectes avant de nous retourner votre demande d'affiliation. **Toutes les informations demandées doivent être renseignées.**

Concernant la gestion des documents relatifs aux demandes de licences.

Vous faites vos demandes via Affiligue, vous avez désormais 2 possibilités :

1. Vous souhaitez conserver les documents. Vous n'avez plus à télécharger ou à transmettre les demandes de licences et les certificats médicaux (le cas échéant)
2. Vous ne souhaitez pas garder les demandes de licences et les certificats. Vous devez impérativement
 - soit télécharger les demandes de licences et les certificats médicaux sur la plateforme
 - soit vous transmettre les documents par courrier ou par dépôt à la Ligue

Si vous ne souhaitez pas faire vos demandes via Affiligue, les versions papier des demandes de licences entièrement renseignées et signées par les adhérents doivent être transmises à la Ligue.

Tarifs d'affiliation UFOLEP

L'Ufolep vous propose de choisir parmi les 3 formules d'affiliation celle qui conviendra le mieux à vos activités cette saison. Il vous sera possible de modifier en cours de saison votre affiliation pour souscrire la formule supérieure.

- Affiliation Ufolep Adhésion Ufopass et Licenciés Ufolep Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP et les bénéficiaires d'un UFOPASS, Assurance RC acquise + locaux à usage temporaire
- Affiliation Ufolep + Adhésion Ufopass, Licenciés Ufolep et participant Tipo Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents n'ont pas une licence UFOLEP ou pour accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de 300 personnes non licenciés sur l'année. Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.
- Affiliation Ufolep PRO Participant Tipo Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l'affiliation Ufolep+. Cotation RC selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1). Veuillez renseigner votre chiffre d'affaires :

Assurance activités sportives

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile N° 11254801604 par l'Intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile des préposés salariés, des bénévoles et des pratiquants sportifs licenciés. Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licenciés est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licenciés et pratiquant-es comme tiers entre elles et eux.

Votre affiliation à l'UFOLEP vous permet de bénéficier :

- d'une couverture Responsabilité Civile pour l'ensemble de vos activités statutaires, sportives et plus généralement, toute activité organisée dans un cadre autorisé par l'UFOLEP.
- d'une couverture Responsabilité Civile Mandataires Sociaux (RCMS), ou plus communément dénommée RC des dirigeants.
- d'une couverture Protection Juridique pour votre club. Nous précisons qu'un contrat distinct protège également chaque licencié-e en cas de harcèlement moral ou sexuel.

Des assurances complémentaires à celles-ci peuvent être souscrites auprès de l'assureur de votre choix. Ces assurances et bulletins de souscription sont accessibles sur le site internet dédié, et imprimables dans le guide des clubs. Pour plus d'informations assurance.ufolep@marsh.com. Pour retrouver l'ensemble des informations assurance: <https://www.ufolep.org/assurances>

Si vous vous affiliez pour des activités scolaire Usep

- Votre association se situe en
- ZRR (Zone de revitalisation Rurale) Oui Non
 - QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) Oui Non
 - Cité éducative Oui Non

Votre association est :

- Une association d'école (une seule école)
Code UAI (RNE) de l'école : _____ Nom de l'école : _____
- Une association d'écoles (Groupe scolaire, RPI, RPC)
Communiquez le numéro UAI (RNE) des écoles : _____
- Ecole n°1 - Code UAI : _____ Nom de l'école : _____
- Ecole n°2 - Code UAI : _____ Nom de l'école : _____
- Ecole n°3 - Code UAI : _____ Nom de l'école : _____
- Ecole n°4 - Code UAI : _____ Nom de l'école : _____
- Ecole n°5 - Code UAI : _____ Nom de l'école : _____
- Si vous avez plus d'écoles rattachées, prenez contact avec le comité usep départemental
- Une association de coordination

Assurance des activités Usep

L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement et à l'APAC permettent à l'association USEP ou à l'association scolaire et à leurs membres licenciés USEP de bénéficier gratuitement de la « MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION » de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la Responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents

Dans le cadre du système déclaratif en vigueur qui contractualise la relation assurance entre l'APAC et l'association Usep, il est vivement conseillé de compléter la fiche diagnostic spécifique APAC/Usep.

Par ailleurs, la fiche diagnostic reste nécessaire pour la validation de vos assurances concernant les activités hors temps scolaire, telles que accueil de loisirs, activités péri-scolaires, activités avec accueil de public (bals, kermesses)etc.

Aucune attestation d'assurance (exemples : occupation de locaux occasionnels, responsabilité civile d'une action) ne pourra être délivrée par les services de l'APAC en l'absence du retour de cette fiche diagnostic dûment remplie.

J'atteste :
• accepter les conditions d'affiliation de l'association et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information correspondant qui m'ont été remis,
• avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale.

Si l'effectif de l'association est égal à l'effectif de l'établissement, cette dernière bénéficie sur simple demande du directeur, sans cotation supplémentaire, de la garantie « contrat d'établissement » pour l'ensemble des activités à l'intérieur et à l'extérieur de cet établissement : responsabilité civile, assistance juridique, accidents corporels, biens des personnes et assistance aux personnes. (Pour Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna, cette licence Usep n'accorde aucune garantie d'assurance. Veuillez vous rapprocher de votre responsable associatif pour connaître les éventuelles garanties d'assurances souscrites par l'association).

Signature du ou
de la responsable légal.e

Les données à caractère personnel recueillies par La Ligue de l'Enseignement font l'objet de traitements dont les finalités sont les suivantes : Réception et gestion de la demande d'inscription / Gestion du processus d'affiliation de l'Association / Gestion de l'adhésion des membres de l'association / Suivi et amélioration de la relation partenariale / Transmission d'informations sur les services et prestations de La Ligue de l'Enseignement / Respect de l'obligation de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme.

Vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles : que vous pouvez exercer à tout moment à l'adresse suivante : cpo@lalligue.org ; Droit d'accès et de rectification / Droit de suppression / Droit d'opposition / Droit à la portabilité de vos données / Droit à la limitation des données personnelles / Droit de retirer votre consentement / Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL / Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé des données.

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour l'enregistrement et l'utilisation de son mail.

A partir du 1^{er} septembre 2024-2025, les affiliations et les licences UFOLEP ne dépendront plus du système d'assurance APAC mais d'une assurance fédérale MARSCH-AXA.

En fonction du profil des usagers que votre association accueille, vous devrez indiquer le type d'affiliation (UFOLEP, UFOLEP+ ou UFOLEP PRO) souhaitée pour couvrir vos activités.

Vous pouvez retrouver les modalités que chaque affiliation, en bas de la page 1 du Bon de commande (encadré vert) ou plus de précisions, contacter votre délégation UFOLEP 51.



B – LICENCES UFOLEP


 TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
2024/2025

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCE UFOLEP
Saison du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
Votre bulletin d'adhésion sera validé à compter de sa date de réception par la fédération départementale
 Association n° _____

LICENCE N° 051_70277060 (150357)

Les informations communiquées doivent être identiques à celles présentes sur votre pièce d'identité.

Monsieur Madame

Prénom 1 : _____
 Prénom 2 : _____
 Prénom 3 : _____
 Nom d'usage : _____
 Nom de naissance : _____
 Date de naissance : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____

Mineur-e de moins de 12 ans, veuillez renseigner le nom d'un représentant légal qui recevra une copie de votre licence Ufolep

Prénom/Nom _____ / _____
 Email _____

Activité(s) éducative(s) et culturelle(s) : _____

Assurance des activités culturelles

Au titre de l'affiliation de votre association à la Ligue de l'enseignement et à l'APAC, et grâce à votre adhésion à la Ligue de l'enseignement, vous bénéficiez lors de vos activités associatives des garanties d'assurance (responsabilité civile personnelle, Individuelle Accident, Défense Pénale et Recours, Assistance Rapatriement) de la Multirisque Adhérents Association Activités Socioéducatives et culturelles. Plus d'information sur votre espace personnel www.affiligue.org ou auprès de votre association.

(Pour Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna, cette adhésion à la Ligue de l'enseignement n'accorde aucune garantie d'assurance. Veuillez vous rapprocher de votre responsable associatif pour connaître les éventuelles garanties d'assurances souscrites par votre association.)

Votre Licence Ufolep

Je suis Pratiquant-e Dirigeant-e Animateur-trice Officiel-le

Les licences Dirigeant-e, Animateur-trice ou Officiel-le, sont soumises au contrôle de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de votre identité seront transmis par l'Ufolep nationale aux services de l'Etat afin de procéder au contrôle automatisé. Nous vous invitons à remplir les informations demandées sous le même format que celles présentes sur votre carte nationale d'identité. En cochant uniquement Dirigeant-e/Animateur-trice/Officiel-le vous ne pouvez pas de faire de pratique sportive de loisirs ou de compétition. Il faut compléter en cochant «Pratiquant-e».

Santé du licencié.e Ufolep

Les licencié-e-s sont soumis-e à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication. Les licencié-e-s pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP : le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur-e-s âgé-e-s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

J'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé
 Je remets à mon responsable associatif un certificat médical d'absence de contre-indication de la/les disciplines de moins d'un an. Date du certificat : _____

Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou mental) - Non Oui
(Information facultative soumise au libre consentement de la personne de la communiquer. Recueillie dans le but d'adapter l'offre sportive proposée)

Vos activités sportives Ufolep

Choisissez parmi les activités proposées par l'association, celles que vous allez pratiquer cette saison. Si vous êtes "Pratiquant-e", indiquez si vous allez pratiquer l'activité en compétition ou simplement en loisirs

Choix	Principale	Nom et code activité	Compétition ou Loisirs	Animateur.trice, Officiel.le
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éveil corporel- ufobaby (22023)	<input type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activités de la forme - pratique douce (22012)	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activités de la forme - pratiques cardio (22013)	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Athlétisme (27002)	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Course hors stade (27021)	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marche nordique (22025)	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres activités disponibles, pour les sélectionner, veuillez contacter votre association.

L'ensemble des informations obligatoires soient correctement mentionnées :

- Nom Prénom
- Nom de naissance pour les femmes mariées
- Date de naissance
- Civilité

NOUVEAU : Pour les mineurs de moins de 12 ans, le nom, prénom et mail du responsable légal doit impérativement être indiqué

Pour les dirigeants, les animateurs et les officiels, les informations ci-dessous doivent impérativement être renseignées :

- Lieu et département de naissance
- Noms et prénoms des parents si le lieu de naissance est hors territoire français

Pour chaque activité, vous devrez indiquer si la pratique se fait en compétition ou en loisirs.

En cours de saison, un adhérent pourra modifier sa licence pour passer de loisirs à compétition.

Attention la modification d'une licence compétition à une licence loisirs ne sera pas possible.

Toute demande de licence incomplète (points de vigilance indiqués ci-dessus, absence de la mention concernant le questionnaire de santé ou certificat médical) ou non signée par l'adhérent, ne pourra pas être enregistrées et sera retourner à l'association.

Ceci est aussi bien valable pour les demandes papier envoyées ou déposées par courrier que pour les demandes Téléchargées sur Affiligue